

13/03/2009 17:00:00

## Vin: création de l'appellation Côtes de Bordeaux

BORDEAUX, 13 mars 2009 (AFP) - L'Union des Côtes de Bordeaux a annoncé vendredi la naissance de l'appellation d'origine contrôlée Côtes de Bordeaux, qui remplacera dès le millésime 2008 les AOC Premières Côtes de Blaye, Premières Côtes de Bordeaux, Côtes de Castillon et Côtes de Francs.

Représentant "1/6e de la production bordelaise avec une surface totale de 14.000 hectares et un volume de 700.000 hectolitres", cette nouvelle appellation constitue "une révolution dans l'organisation des appellations bordelaises", estime l'Union dans un communiqué.

L'AOC Côtes de Bordeaux doit répondre à "la multiplicité des appellations" ainsi qu'au "manque de hiérarchisation (qui) favorisent une mauvaise reconnaissance des vins de Côtes, notamment à l'export", poursuit le communiqué.

"Il s'agit de clarifier l'offre en segmentant la production, mais aussi et surtout gagner en lisibilité sur les marchés internationaux en s'appuyant sur le mot +Bordeaux+, une caution à l'export" alors que "les Côtes de Bordeaux n'exportent aujourd'hui que 10% de leur production", selon l'Union.

La mention Côtes de Bordeaux, "qui entre en vigueur dès le millésime 2008, pourra cependant être accompagnée d'une dénomination communale pour les vins plus haut de gamme ayant des conditions de production plus restrictives".

Enfin, le cahier des charges autorisera "la création de marques commerciales fortes en autorisant l'assemblage des vins des différentes Côtes pour l'appellation générique".

hdz/blb/al